



# EURODOM

*L'Europe et les Départements français d'Outre-mer*

## INFORUP

Semaine du 14 au 18 novembre 2016

### **PUBLICATION DU PROGRAMME DE TRAVAIL 2017 POUR LA PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES DE L'UE :**

La Commission européenne a annoncé, le jeudi 10 novembre dernier, une hausse à 133 millions d'euros du budget qui sera consacré en 2017 aux actions de promotion de produits agricoles au sein du marché intérieur et dans des pays tiers. Il s'agit d'une hausse de 22 millions d'euros, comparé au budget 2016 qui culminait à 111 millions d'euros. Cette déclaration fait à la publication du programme de travail 2017 pour ce programme européen, le mercredi 9 novembre dernier. Phil Hogan, le commissaire européen à l'Agriculture, s'est déclaré satisfait de ces nouveaux programmes, « en particulier dans le contexte des difficultés récentes des marchés ». En plus de cette rallonge budgétaire, quelques nouveautés apparaissent dans le programme de travail 2017 : (i) inclusion d'une nouvelle sous-priorité « agriculture durable et rôle de l'agriculture dans l'action climatique » au sein des programmes multi, (ii) sectorisation de l'enveloppe dédiée aux programmes multi (qui n'était pas le cas en 2016), (iii) refonte des régions géographiques cibles pour les pays tiers (10 régions géographiques en 2016, réunies en 4 régions géographiques pour 2017), et (iv) inclusion d'une enveloppe destinée à la promotion des produits bovins au sein des programmes simples ayant pour cible les pays tiers. Une fois encore, le logo RUP est éligible à ce programme. Un appel à propositions pour bénéficier de ces crédits sera lancé en début d'année prochaine. Les campagnes retenues, qui s'étendent habituellement sur trois ans, seront cofinancées par la Commission européenne à hauteur de 70 à 85 %. L'institution européenne disposera de son côté d'une enveloppe supplémentaire de 9,5 millions d'euros pour les actions de promotion qu'elle gère directement. A noter que, dans son communiqué de presse sur le budget 2017 du programme, la Commission annonce son attention particulière à certains produits, dont les produits des régions

ultrapériphériques ([http://europa.eu/rapid/press-release\\_IP-16-3627\\_fr.htm](http://europa.eu/rapid/press-release_IP-16-3627_fr.htm)). Lien vers les documents relatifs au programme de travail pour l'année 2017 :

[http://ec.europa.eu/agriculture/promotion/annual-work-programmes/2017/act-part1\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/agriculture/promotion/annual-work-programmes/2017/act-part1_en.pdf)

[http://ec.europa.eu/agriculture/promotion/annual-work-programmes/2017/annex-act\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/agriculture/promotion/annual-work-programmes/2017/annex-act_en.pdf)

[http://ec.europa.eu/agriculture/promotion/annual-work-programmes/2017/resume-annex-part1\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/agriculture/promotion/annual-work-programmes/2017/resume-annex-part1_en.pdf)

## **RETOUR DES DEBATS DU CONSEIL AUTOUR DE LA POLITIQUE DE COHESION :**

Les ministres et représentants des États membres ont, à l'unisson, mis en exergue la nécessité de mieux communiquer sur la politique de cohésion, lors du deuxième jour du Conseil 'Affaires générales', ce mercredi 16 novembre. Commentant les résultats de la politique de cohésion pour la période 2007-2013, Paul Magnette a martelé l'absolue nécessité de mieux communiquer auprès des citoyens. Une suggestion partagée par de nombreuses autres délégations, comme l'Allemagne, l'Irlande, la Croatie ou encore la France. La crainte exprimée par la délégation française serait que l'image de marque de la politique de cohésion devienne sa complexité, avançant alors la nécessité d'impliquer tous les acteurs et de communiquer au plus près du terrain auprès des citoyens. La commissaire à la Politique régionale, Corina Crețu, a abondé en leur sens et a insisté, pour mettre l'accent sur des exemples de réussite au niveau local. Elle a ainsi indiqué vouloir entamer sous peu une campagne de communication d'ampleur, afin de montrer les retombées positives de cette politique. Le Conseil n'a donné lieu à aucune décision législative. Cependant, les ministres ont adopté une longue conclusion dans laquelle ils saluent l'étude d'impact de la politique de cohésion pour 2007-2013 réalisée par la Commission, ainsi que les propositions faites par l'institution en vue de simplifier et rendre plus efficace cette politique pour la période actuelle dans le cadre de la révision à mi-parcours du cadre financier pluriannuel. Le ministre adjoint slovaque à l'Investissement, Peter Pellegrini, qui présidait le Conseil, a souligné le fait que les ministres ont abordé pour la première fois la politique de cohésion post-2020 lors du déjeuner. Ils ont insisté sur la nécessité de rendre cette politique plus simple et plus efficace. Ils ont notamment discuté de la simplification des audits, de la possibilité de différencier les systèmes d'audit et de contrôles selon la situation des États membres, a précisé la commissaire Crețu. Il est à noter que dans ses conclusions, le Conseil insiste sur « une plus grande cohérence entre diverses mesures établissant un lien entre l'efficacité des Fonds ESI et la gouvernance économique », notamment en tenant compte de la nécessité « de faire face aux défis sociaux, économiques et territoriaux ». Une référence aux conditions macroéconomiques, évoquées dernièrement au travers de la menace, planant sur le Portugal et l'Espagne, de suspendre les engagements des fonds structurels et d'investissement pour non-

résorption de déficit excessif. La menace n'a finalement pas été mise à exécution, la Commission ayant proposé au final une non-suspension ce mercredi 16 novembre.

### **PRESENTATION DE L'ETUDE SUR L'IMPACT CUMULE DES ACCORDS COMMERCIAUX AU CONSEIL :**

La Commission européenne a présenté, ce mardi 15 novembre à Bruxelles aux ministres de l'Agriculture des États membres de l'UE, les conclusions de l'étude menée par le centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne portant sur l'impact, sur le secteur agroalimentaire de l'UE, de douze accords commerciaux avec des pays tiers. L'importance des retombées des 12 accords commerciaux concernés - ceux déjà conclus avec le Canada (CETA) et le Vietnam, ceux en cours de négociation avec les États-Unis, le Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay), le Japon, l'Indonésie, les Philippines et la Thaïlande, ceux qui seront négociés avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande et ceux qui seront modernisés avec le Mexique et la Turquie - sur différents produits concernés, varie selon le type de scénario pris en compte : un, plus ambitieux, reposant sur la libéralisation complète de 98,5% de tous les produits et la réduction tarifaire partielle de 50% pour les autres produits ; un autre, plus prudent, reposant sur la libéralisation totale de 97% des produits et une réduction tarifaire de 25% pour les autres produits. De nombreux ministres de l'Agriculture ont estimé que cette étude confirmait le besoin pour l'UE d'être prudente, notamment au sujet des secteurs agricoles sensibles. Le Conseil Agriculture du 23 janvier 2017 reviendra sur ce dossier de manière plus approfondie. L'étude, basée sur deux scénarios (baisse de 50% ou de 25% des lignes tarifaires) à l'horizon 2025, montre que les accords de libre-échange auraient un impact positif sur les secteurs du lait et de la viande porcine, mais négatif sur la viande bovine (baisse des prix et de la production), le riz, la viande de mouton, les volailles et le sucre. Le commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, aurait indiqué aux ministres que la Commission négociait avec le but de maximiser les résultats des accords et de minimiser les effets négatifs sur les secteurs sensibles. Le ministre irlandais, Michael Creed, a affirmé que les produits sensibles devaient être évoqués au dernier stade des négociations, et pas au début comme la Commission l'a fait parfois. Le ministre français, Stéphane Le Foll, a souligné que l'impact potentiellement négatif sur les produits sensibles faisait courir un risque en matière d'autonomie alimentaire. La Lettonie a notamment posé la question de savoir si les pays avec lesquels l'UE négocie des accords appliquent les mêmes normes que l'UE en matière d'environnement et de mesures sanitaires (sinon, un problème de compétitivité se pose). Les pays dit « libéraux », comme la Suède, les Pays-Bas et le Danemark, se sont montrés résolument favorables aux accords commerciaux avec les pays tiers. La France, soutenue par l'Allemagne et la Pologne, a réclamé, dans un document commun, un réexamen du volet tarifaire des pourparlers en cours

avec les pays du Mercosur et de la « stratégie de l'UE » à l'égard du bloc sud-américain. Selon ces pays, compte tenu de la « compétitivité » de ce partenaire, « l'échange de concessions commerciales agricoles ne devrait pas être asymétrique au détriment de l'Union ». Un certain nombre de pays ont soutenu les requêtes de ces trois États membres (Irlande, Slovaquie, Hongrie, Belgique, Autriche et Bulgarie). La Hongrie a notamment prôné un accord équilibré et modérément ambitieux avec les pays du Mercosur. La Commission admet toutefois des limites à son analyse qui est incomplète. Il n'a en effet pas été possible de quantifier précisément les avantages potentiels pour des produits importants affichant un potentiel d'exportation considérable, tels que les fruits et légumes, le vin, l'huile d'olive et les aliments transformés en général (qui représentent en valeur 70 % des exportations agroalimentaires de l'UE) de même que les gains d'une meilleure protection des indications géographiques. En outre, l'étude analyse uniquement les effets de la libéralisation réciproque des droits de douane à l'importation entre l'UE et les partenaires tiers concernés sans tenir compte d'autres dispositions ayant une incidence économique telles que la suppression de mesures non tarifaires, notamment les mesures sanitaires et phytosanitaires. De même, l'étude ne prend pas en considération les effets des mesures adoptées par l'UE en vue de protéger des secteurs vulnérables dans le cadre des accords commerciaux, telles que l'utilisation systématique de contingents tarifaires limités. Il convient de noter que cette étude ne prenait pas en compte l'impact sur les productions des RUP.

#### **ACCORDS DE LIBRE ECHANGE : ETAT DES LIEUX SUR LE TTIP ET L'ADHESION DE L'EQUATEUR A L'ACCORD UE/COLOMBIE ET PEROU :**

La commissaire au Commerce, Cecilia Malmström, a dit s'attendre, le vendredi 11 novembre dernier, à un gel des négociations de libre-échange UE/États-Unis (TTIP) pour une durée incertaine, au lendemain de l'élection de Donald Trump à la présidence des États-Unis, affirmant que la balle était désormais dans le camp américain pour la suite du processus. « Le TTIP n'a pas du tout été mentionné pendant la campagne (de M. Trump). », a répété Mme Malmström vendredi, avouant « ne pas savoir ce que M. Trump veut » concernant le TTIP. « La balle est dans le camp de l'administration américaine », a insisté Mme Malmström. De son côté, le secrétaire d'État français au Commerce extérieur, Matthias Fekl, a estimé que les négociations « devraient s'arrêter ». « Elles sont mortes et je pense que tout le monde le sait, même si beaucoup de gens ne veulent pas l'admettre », a-t-il ajouté. Lancées en 2013, les négociations TTIP n'ont pas abouti, comme longtemps espéré par les deux parties, avant le terme du mandat du président sortant, Barack Obama, en janvier 2017. Malgré d'importants progrès dans le pilier réglementaire, enregistrés depuis le début des négociations et lors du 15ème et dernier round de pourparlers à ce jour, début octobre, un écart important persistait

concernant l'accès au marché. La commissaire au Commerce, Cecilia Malmström, le ministre slovaque de l'Économie et président en exercice du Conseil de l'UE, Peter Žiga, le vice-président équatorien Jorge Glas et les ambassadeurs de Colombie, Rodrigo Rivera, et du Pérou, Cristina Ronquillo De Blödorn, ont signé, le même jour, le protocole d'adhésion de libre-échange multipartite UE/Colombie et Pérou. La mise en oeuvre provisoire de l'accord requiert désormais l'approbation du Parlement européen. Pour rappel, l'accord conclu entre l'UE et l'Équateur en juillet 2014 prévoit la suppression des droits de douane sur tous les produits industriels et de la pêche, et un accès au marché élargi pour les produits agricoles, ainsi que l'ouverture des marchés de services et des marchés public. Il prévoit aussi de s'attaquer aux obstacles techniques au commerce. La mise en œuvre intégrale de l'accord permettra des économies de droits de douane de 106 millions d'euros par an pour les exportateurs européens et de 248 millions d'euros pour les exportateurs équatoriens, assure la Commission européenne. L'accord est asymétrique pour répondre aux besoins de développement de l'Équateur, en lui garantissant une libéralisation progressive sur 17 ans. Dès l'entrée en vigueur de l'accord, l'Équateur libéralisera seulement 60% de ses lignes tarifaires contre 95% pour l'UE. L'accord offrira donc à l'Équateur un meilleur accès au marché de l'UE pour ses principales exportations (produits de la pêche, fleurs coupées, café, cacao, fruits et fruits à coque). Du côté européen, le secteur agricole bénéficiera d'un meilleur accès au marché pour ses produits et de la protection d'une centaine d'indications géographiques sur le marché équatorien. Des gains sont aussi attendus pour les secteurs des voitures et des machines. L'accord prévoit aussi des engagements en matière de développement durable. L'application des conventions internationales sur les droits des travailleurs et la protection de l'environnement sera contrôlée en concertation systématique avec la société civile. Enfin, l'accord vise à renforcer l'intégration régionale. La porte de l'accord multipartite reste ouverte au quatrième pays membre de la Communauté andine, la Bolivie.

**COMPROMIS SUR LE BUDGET 2017 :** Après 18 heures de négociations, le Conseil et le Parlement européen sont parvenus, ce jeudi 17 novembre vers 4 heures du matin, à un compromis sur le budget 2017 de l'UE, qui « reflète les principales priorités de l'UE » : faire face à la crise des migrants et des réfugiés, renforcer la sécurité et encourager la croissance économique et la création d'emplois. Le Conseil devrait adopter formellement, le mardi 29 novembre prochain, l'accord sur le budget 2017. Le Parlement adoptera le 1er décembre le budget de l'an prochain. L'Italie a indiqué qu'elle allait s'abstenir au moment du vote, car elle aurait souhaité davantage de fonds pour les défis urgents (migration, emploi des jeunes, Erasmus), ce qui coïncide avec sa position sur le cadre financier pluriannuel de l'UE. La Grèce a indiqué qu'elle allait s'abstenir aussi, de même que le Royaume-Uni. Le compromis

obtenu prévoit un budget communautaire total, pour 2017, de 157,9 milliards d'euros en engagements et de 134,5 milliards d'euros en paiements, ce qui est proche de ce que la Commission avait proposé (157,6 milliards en engagements et 134,9 milliards en paiements). En tenant compte des budgets rectificatifs 1 à 6, le budget 2017 de l'UE sera en hausse de 1,7% en engagements, mais en baisse de 1,6% en paiements en raison de la baisse de 11,2% des crédits au titre de la politique de cohésion. Les crédits de paiements de la rubrique 3 (sécurité et citoyenneté) augmentent de 25,3%, à 3,8 milliards d'euros. Pour faire face à la crise migratoire et renforcer la sécurité, l'accord prévoit une enveloppe de près de 6 milliards d'euros (en tenant compte de la partie de la lettre rectificative numéro un acceptée par le PE et le Conseil prévoyant 750 millions d'euros de plus en 2017 pour ces actions). Il s'agit d'une hausse de 11,3% comparé aux dépenses de 2016 consacrées à ces actions. Cette somme servira à aider les États membres à réinstaller des réfugiés, à créer des centres d'accueil, à prévoir des mesures d'intégration et à organiser le retour de ceux qui n'ont pas le droit de rester. Les fonds permettront aussi de protéger les frontières et de lutter contre le terrorisme et la criminalité organisée. 21,3 milliards d'euros de crédits d'engagement (+12% par rapport à 2016) sont prévus pour stimuler la croissance économique et créer de nouveaux emplois dans la sous-rubrique 1a (compétitivité) du cadre financier pluriannuel (CFP) de l'UE. Erasmus + voit ses fonds augmenter de 19% (à 2,1 milliards d'euros) et les crédits du Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS) gagneront 25% (pour atteindre un total de 2,7 milliards d'euros). Le budget 2017 inscrit aussi 500 millions d'euros (engagements) pour l'Initiative en faveur de l'emploi des jeunes et 500 millions d'euros pour soutenir les agriculteurs en difficulté (lait et élevage). Le Conseil et le Parlement ont rappelé que toutes les institutions de l'UE devaient parvenir à réduire de 5% leur personnel d'ici à 2017. Le Conseil et la Commission ont déjà fait l'effort nécessaire en matière d'effectifs. Selon des sources, la réduction pour le PE sera de 3,2% seulement. Le PE s'est montré constructif en acceptant de ne pas faire formellement le lien entre l'accord sur la révision à mi-parcours du CFP et les négociations sur le budget 2017. Le Conseil a fait un pas vers le PE en acceptant une enveloppe supplémentaire de 200 millions d'euros à insérer dans le budget 2017 : 50 millions d'euros de plus pour chacun de ces quatre programmes : Erasmus+, le programme COSME, le Mécanisme pour l'Interconnexion en Europe et Horizon 2020. Grâce à une astuce budgétaire de la Commission, ces 200 millions représentent pour le PE de l'argent frais, tandis que le Conseil pourra faire valoir un financement de ces fonds par redéploiements. Lors de la conférence de presse finale, Ivan Lesay, le secrétaire d'État slovaque au ministère des Finances, a déclaré que ce « marathon » avait permis de trouver un accord conforme aux exigences des États membres qui connaissent des difficultés financières. Il reste une marge de 1,1 milliard d'euros sous le plafond du CFP en engagements. « Cet argent pourra être utilisé si

nous sommes confrontés à des événements imprévus », a dit la Présidence slovaque du Conseil.

### **PECHE : ETUDE OCEANA SUR LA GESTION DE LA RESSOURCE EUROPEENNE ET ACCORD POLITIQUE SUR LES QUOTAS 2017 ET 2018 POUR LES POISSONS EN EAU PROFONDE :**

Les captures de poissons, dans les eaux européennes, pourraient augmenter de 57% si les stocks halieutiques étaient exploités durablement et conformément aux avis scientifiques, selon une étude publiée le lundi 14 novembre dernier par l'ONG Oceana. L'étude, qui a été dirigée par l'expert Rainer Froese (du centre de recherche océanographique de Kiel, en Allemagne), est assez alarmiste sur l'état des stocks de poissons dans l'UE. 85% des stocks de poissons seraient mal en point (donc victimes de la surpêche) et seulement 12% seraient exploités conformément aux règles de la politique commune de la pêche (PCP) imposant de mettre fin, au plus tard en 2020, à la surpêche (atteinte du rendement maximal durable). « Pour la première fois, nous connaissons le potentiel de récupération des stocks de poissons en Europe et c'est une bonne nouvelle ! En gérant la ressource de manière durable, en fondant les décisions sur les données scientifiques, les captures de poissons pourraient augmenter de 57% ou de 5 millions de tonnes », a déclaré Lasse Gustavsson, directeur exécutif d'Oceana en Europe. Des stocks en meilleur état permettraient d'avoir davantage de poissons dans la mer, ce qui entraînerait une augmentation des captures obtenue avec moins d'effort de pêche et moins d'impact sur l'écosystème, fait valoir Oceana. Le rapport montre que de bonnes décisions en matière de quotas permettraient d'augmenter de 300% les captures de certaines espèces, comme l'églefin et le cabillaud dans la mer du Nord, certains stocks de harengs en mer Celtique, ou encore la sardine en mer Cantabrique. Les régions qui affichent le pourcentage le plus élevé de stocks à des niveaux de biomasse jugés bons sont la mer de Barents et la mer de Norvège (67%), tandis que seulement 2,8% des stocks en mer Méditerranée ont une biomasse jugée saine. Les ministres de la Pêche des pays de l'UE sont parvenus, le même jour, à un accord politique à l'unanimité sur les totaux admissibles de captures (TAC) et quotas des espèces dites d'eau profonde pour 2017 et 2018. L'accord (qui devra encore être adopté formellement par le Conseil) réduit pour 2017 et 2018 les TAC de la plupart des stocks de sabre noir (-12% par an pour le stock nord et -10% pour le stock sud), de dorade rose (-10% par an pour le stock nord et -5% par an pour le stock sud) et de phycis de fond (-11% par an). S'agissant de grenadier de roche, le poisson sera ainsi pêché en 2017 selon le principe de rendement maximum durable (RMD, qui revient à éviter la surpêche), mais il faudra pour cela respecter une baisse de 25% du TAC en 2017 (puis il y aura une hausse de 2% en 2018). Un TAC reste stable : celui de la dorade rose capturée dans les Açores. Dans l'Atlantique Nord, les quotas de dorade rose permettent

simplement de couvrir les prises accessoires, afin de protéger le stock « qui est à un niveau historiquement bas et près de s'effondrer », selon un communiqué de la Commission européenne. Les États membres de l'UE ont donné leur feu vert à un quota scientifique (10 tonnes de prises accessoires) pour les requins des grands fonds, afin de mieux évaluer la ressource. « Nous nous sommes mis d'accord sur un petit quota à l'essai de prises accessoires pour les requins en eaux profondes, ce qui permettrait aux scientifiques de nous aider à mieux comprendre l'état de ces stocks », a expliqué Karmenu Vella, le commissaire européen aux Affaires maritimes et à la Pêche, lors d'une conférence de presse. Le taux admissible de capture (TAC) pour les espèces vulnérables de requins dans les eaux de l'UE et les eaux internationales de l'Atlantique nord-est était fixé à zéro depuis 2012. Lien vers l'étude Oceana :

[http://eu.oceana.org/sites/default/files/oceana\\_exploitation\\_and\\_status\\_of\\_european\\_stocks\\_2016.pdf](http://eu.oceana.org/sites/default/files/oceana_exploitation_and_status_of_european_stocks_2016.pdf)

**POURSUITE DU DEBAT SUR LA PAC POST-2020 :** Lors d'un déjeuner de travail, le mardi 15 novembre dernier à Bruxelles, les ministres de l'Agriculture des pays de l'Union européenne ont discuté de l'avenir de la politique agricole commun. Le débat des ministres s'est articulé autour d'une question de la Présidence slovaque du Conseil : sur quels éléments de la PAC actuelle les discussions politiques doivent se concentrer pour apporter des résultats à la hauteur des défis actuels ? Certaines délégations, à l'image des Pays-Bas, ont estimé que les discussions doivent être centrées sur l'agriculteur. D'autres délégations ont évoqué le besoin d'un budget conséquent pour mettre en place une politique répondant à de nombreux enjeux politiques. La Présidence slovaque du Conseil a estimé, après les discussions, que la future PAC devrait être « équilibrée, simple, flexible, plus écologique, plus moderne, tournée vers les marchés » et qu'elle doit améliorer la situation des agriculteurs, tout en accompagnant les nouvelles générations. Le commissaire européen à l'Agriculture, Phil Hogan, a rappelé que la PAC post-2020 était un sujet demandant un travail continu au sein de la Commission et du Conseil. Il a estimé que l'UE disposait déjà de certains éléments intéressants en vue des discussions à venir. Réunis de manière informelle au château de Chambord, en France, début septembre dernier, les ministres de l'Agriculture de vingt pays avaient réaffirmé leur attachement à la PAC.



**AGENDA DE LA SEMAINE DU 21 AU 25 NOVEMBRE 2016**

	<b>PARLEMENT EUROPEEN</b>	<b>COMMISSION EUROPEENNE</b>	<b>AUTRES ORGANES EUROPEENS</b>	<b>SENAT FRANÇAIS</b>
<b>Lundi 21/11</b>	<b>Session plénière</b>  <b>Réunion Commission « Agriculture et développement rural »</b>			
<b>Mardi 22/11</b>	<b>Session plénière</b>			<b>PPRE</b>
<b>Mercredi 23/11</b>	<b>Session plénière</b>		<b>COMITE DES REGIONS :</b> <b>Consultation des parties prenantes – L’avenir de la politique de cohésion après 2020 :</b> <i>Le Comité européen des régions (CdR) est en train de constituer un avis sur ‘L’avenir de la politique de cohésion après 2020 – Pour une politique de cohésion européenne forte et efficace après 2020’.</i>	
<b>Jeudi 24/11</b>	<b>Session plénière</b>  <b>Réunion Commission « Affaires étrangères »</b>  <b>Réunion Commission « Commerce International »</b>			
<b>Vendredi 25/11</b>			<b>Deuxième conférence européenne du fi-compass sur les instruments financiers du FEADER pour l’agriculture et le développement rural en 2014-2020 :</b> <i>L’objectif de cette conférence est de sensibiliser l’opinion à la façon dont les instruments financiers peuvent contribuer à la</i>	

		<p><i>réalisation des objectifs du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), en particulier dans les secteurs de l'agriculture et de l'agroindustrie. Phil Hogan, commissaire européen à l'agriculture et au développement rural, ouvrira la conférence aux côtés de Pim van Ballekom, vice-président de la Banque européenne d'investissement, et de Pier Luigi Gilibert, directeur général du Fonds européen d'investissement. D'autres interventions de haut rang sont attendues, notamment de la part de Jyrki Katainen, commissaire européen à l'emploi, la croissance, l'investissement et la compétitivité.</i></p>	
--	--	--	--